

CONDITIONS GÉNÉRALES DES COURS

Confirmation d'inscription / invitation

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

Tous les participants dont l'inscription a été retenue reçoivent, après la clôture des inscriptions (environ un mois avant le début du cours), une invitation personnelle contenant toutes les informations importantes pour la participation au cours.

Si un cours est déjà complet au moment de la réception de l'inscription, nous vous le signalons immédiatement et vous informons des places disponibles dans les cours qui ont lieu à une autre date.

Prix du cours

Après la clôture des inscriptions, les participants reçoivent la facture accompagnée de l'invitation ou de la confirmation de la tenue du cours. Le cours doit être payé avant son début.

Le prix du cours comprend le support de cours (clé USB). Pour les cours en présentiel, le repas et les collations sont également compris dans le prix du cours. Les frais de déplacement ne sont pas compris.

Tenue du cours

Sécurité au Travail en Suisse peut organiser les cours en présentiel ou en ligne. Les participants sont informés en temps utile de la manière dont le cours sera donné.

Pour tous les cours, il est recommandé de prendre un ordinateur portable ou un autre appareil aux performances comparables.

Attestation de cours

L'attestation de cours est délivrée lorsqu'au moins 80% du cours a été suivi. Pour les cours en ligne, la caméra doit être allumée pendant au moins 80% de la durée du cours.

Annulation du cours

La décision d'organiser le cours est prise après la fin du délai d'inscription. Si le nombre de participants est insuffisant, Sécurité au Travail en Suisse se réserve le droit d'annuler le cours.

Si un cours prévu ne peut avoir lieu en cas de force majeure (y compris maladie/accident du/de la responsable de cours) ou en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant, il n'existe aucune prétention à l'encontre de Sécurité au Travail en Suisse.

Annulation et frais d'annulation

Si vous êtes contraint(e) de vous désinscrire pour une raison telle que maladie, absence pour cause de vacances, de chevauchement de dates, de service militaire ou autre:

- il est impératif d'envoyer l'annulation par écrit,
- d'autres participants sont acceptés en remplacement,
- aucune réduction ou remboursement du prix du cours ne peut être accordé en cas d'absence.

Frais d'annulation

- jusqu'à 30 jours avant le début du cours: gratuit,
- jusqu'à 14 jours avant le début du cours: 50% du prix du cours,
- ensuite: 100% du prix du cours.

Exclusion de la responsabilité/assurance

Toute responsabilité pour les dommages causés est exclue pour tous les cours organisés par Sécurité au Travail en Suisse. Il est de la responsabilité personnelle des participants de prévoir une assurance suffisante. Sécurité au Travail en Suisse décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets.

Le for est Zurich.

***La version allemande de ces CG fait foi.
Elles sont juridiquement contraignantes.***